



N° de résolution
ou annotation

23.0 Levée de la séance ;

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Réjean Lévesque propose la levée de la séance, secondé par M. Marcel Mainville.

ADOPTÉ.

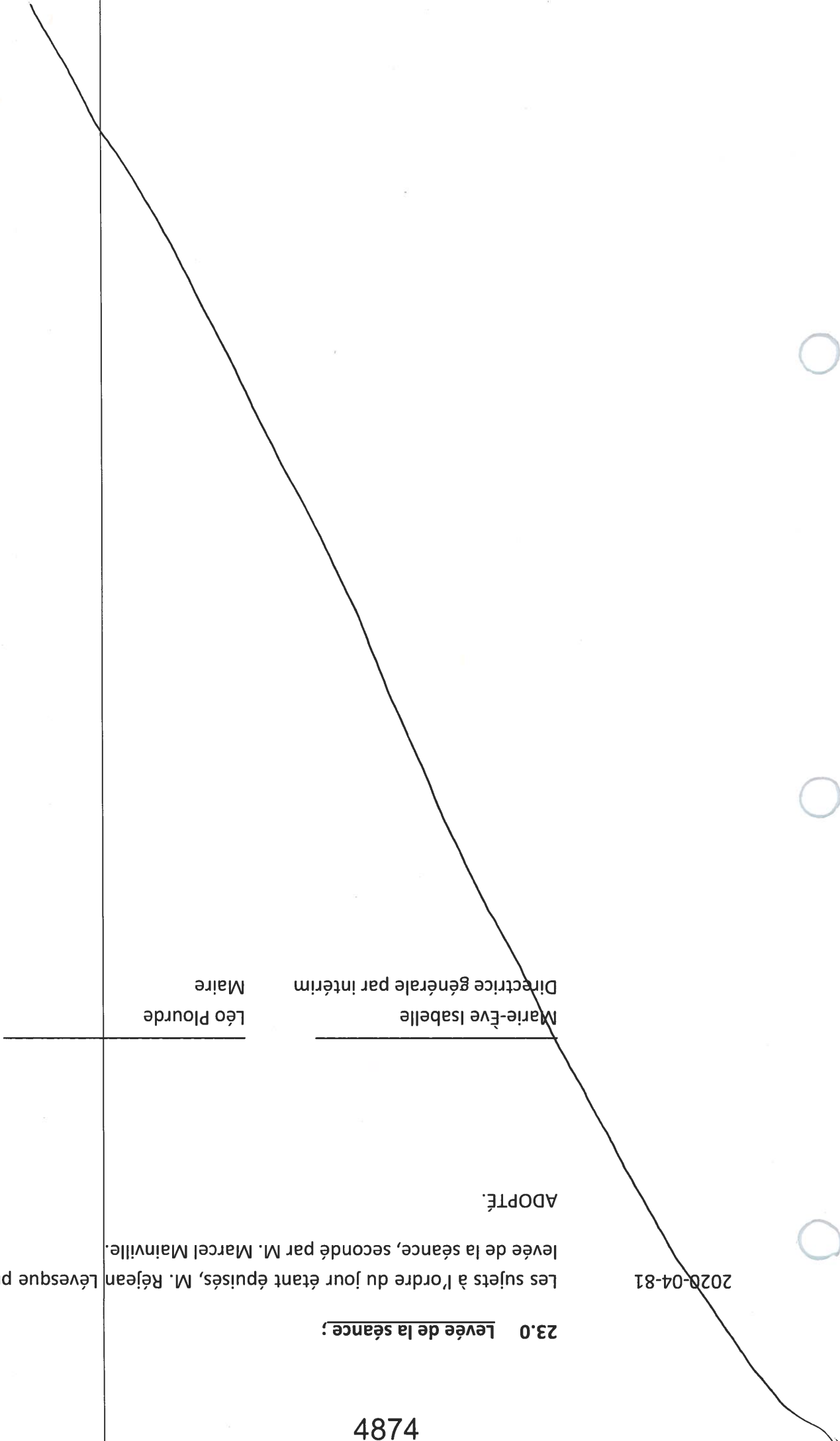
Marie-Ève Isabelle
Directrice générale par intérim

Léo Plourde
Maire



Erreur d'impression,
Les pu du mois de mai sont
à la page 4885 à 4893.

N° de résolution
ou annotation



23.0 Levée de la séance;

2020-04-81

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Réjean Lévesque propose la
levée de la séance, secondé par M. Marcel Mainville.

ADOPTÉ.

Marie-Eve Isabelle
Directrice générale par intérim

Léo Plourde
Maire



N° de résolution
ou annotation

2020-06-104

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1 juin 2020 à 20h00, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : M. le maire Léo Plourde, ainsi que messieurs Marcel Mainville, Rodrigue Morneau et Réjean Lévesque, conseillers.

Était présente par téléphonie : Mme Marie-Eve Garand, conseillère.

Était également présente, Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim.

Étaient absents : Madame Chantal Mainville et M. Fernand Landry.

1. Ouverture de la séance ;

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 20h02, présidée par M. Léo Plourde, maire.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour telle que présenté en laissant le point "sujets divers" ouvert.

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Adoption du procès-verbal de mai 2020;
- 4.0 Correspondance ;
- 5.0 Trésorerie;
 - 5.1 Dépenses de mai 2020;
 - 5.2 Adoption budget révisé OMH;
- 6.0 Situation COVID-19;
 - 6.1 Modalité de remboursement du prêt à la Coopérative de solidarité de Roquemaure;
 - 6.2 Achat plexiglass et désinfectant;
- 7.0 Rapport des comités;
- 8.0 Camping;
 - 8.1 Achat 2 voyages terre noire, 1 sable et 4 concassé;
 - 8.2 Travaux ouverture camping;
 - Aide journalier
 - Coupe arbres
 - Aménagement covid-19
 - etc
 - 8.3 Achat covid-19 (plexiglass, distributeur désinfectant, chaines etc);
 - 8.4 Contrat gérance 2020;
 - 8.4.1 Demandes de la gérante;
 - 8.5 Règlement camping 2020;
 - 8.6 Tables pique-nique campeurs saisonniers;
 - 8.7 Commande projet FDT (parc);
- 9.0 Travaux de terrassement du côté sud de la salle municipale;
 - 9.1 Achat 1 voyage terre noire;
- 10.0 Ressources humaines :
 - 10.1 Ouverture bureau municipal;
 - 10.2 Achat équipements pour ouverture du bureau municipal;
 - 10.3 Demande du journalier principal;
- 11.0 Projet sentier du village ;
 - 11.1 Préparation stationnement et sentier;
- 12.0 RIRL ;
 - 12.1 Appel d'offre pour la réalisation des travaux de la deuxième partie de la première demande ;



N° de résolution
ou annotation

2020-06-105

2020-06-106

- 12.2 Appel d'offre pour la surveillance des travaux et la vérification de la qualité des matériaux par des ingénieurs ;
- 12.3 Résolution RIRL nouveau projet MTQ ;
- 13.0 Encombrants 2020;
- 14.0 Nivelage Hébécourt;
- 15.0 Camp de jour;
- 16.0 Demande service incendie Gallichan;
- 17.0 Demande de l'école pour le prêt de tables et chaises;
- 18.0 Demande citoyen abat-poussière;
- 19.0 Ajournement de l'assemblée au 29 juin 20h00
- 20.0 Sujet divers;
- 21.0 Faits saillants du rapport financier 2019;
- 22.0 Acceptation soumission projet RIRL deuxième partie;
- 23.0 Acceptation soumission ingénieur pour la surveillance et la qualité des travaux;
- 24.0 Levée de la séance

3.0 Adoption du procès-verbal de mai 2020;

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal du 4 mai 2020, sa lecture en est dispensée.

Il est proposé par M. Marcel Mainville, secondé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 4 mai 2020.

4.0 Correspondance ;

M. Léo Plourde, maire fait état de la correspondance.

Brigade de pompiers de Gallichan :

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une lettre de démission de la brigade de pompiers de Gallichan ;

ATTENDU QUE la municipalité de Gallichan demande le soutien de la municipalité de Roquemaure pour l'utilisation de la brigade de pompiers pour la couverture lors des incendies dans leur localité à partir du 24 juin 2020 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure est régie par le schéma de couverture de risques de la M.R.C d'Abitibi-Ouest ;

EN CONSEQUENCE il est proposé par Mme Marie-Eve Garand, secondée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité que :

- La municipalité de Roquemaure soutienne la municipalité de Gallichan en couvrant seulement les incendies et pour une période de 3 mois ;
- La municipalité de Roquemaure demande une concertation avec la M.R.C d'Abitibi-Ouest, les Municipalités ainsi qu'avec les Chefs de brigades de pompiers pour analyser les problèmes et trouver une solution durable ;
- La municipalité de Roquemaure demande à la M.R.C d'Abitibi-Ouest de prendre action et de supporter les brigades de pompiers.



2020-06-107
N° de résolution
ou annotation

2020-06-108

2020-06-109

2020-06-110

5.0 Trésorerie;

5.1 Dépenses de mai 2020;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des dépenses suivantes :

Pour la municipalité :

Liste des comptes à payer mai 2020 au montant de : 65 479.78 \$

Pour le camping municipal :

Liste des comptes à payer mai 2020 au montant de : 35 419.61 \$

Mais le réel payé (déduction de 3 449.28 \$ pour Sogitex car les travaux ne sont pas encore réalisés :

31 970.33 \$

Salaires net - Mai 2020 : 7 050.32 \$

5.2 Adoption budget OMH;

Il est proposé par M. Marcel Mainville, secondé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'accepter les déficits prévus suivants :

- Le budget 2020 de l'OMH de l'Arc-en-ciel, au montant de 785 \$
- Le budget révisé de l'OMH de l'Arc-en-ciel en date du 12 février 2020 au montant de 1 610 \$.

6.0 Situation COVID-19;

6.1 Modalité de remboursement du prêt à la Coopérative de solidarité dépanneur de Roquemaure;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé à la Coopérative de solidarité dépanneur de Roquemaure d'augmenter son inventaire de produits pour soutenir la population pendant la crise de COVID-19 ;

EN CONSEQUENCE il est proposé par M. Marcel Mainville, secondé par M. Réjean Lévesque et résolu :

- D'autoriser un prêt de 5 000 \$ sans intérêt à la Coopérative de solidarité dépanneur de Roquemaure pour lui permettre l'augmentation de son inventaire ;
- D'accepter le plan de remboursement présenté par la Coopérative à raison de 1 000 \$ remboursé en juin et par la suite 500 \$ par mois jusqu'à remboursement complet du prêt.

6.2 Achat de plexiglass et de désinfectant;

Avec la réouverture du bureau municipal et afin d'assurer la protection de nos employées, il est proposé par M. Réjean Lévesque, secondé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de 2 plexiglass à être installés sur les bureaux de travail de la directrice générale par intérim et de l'inspecteur municipal et 1 distributeur de désinfectant pour installer à l'entrée du centre communautaire.

7.0 Rapport des comités;



N° de résolution
ou annotation

2020-06-112

8.0 Camping;

8.1 Achat 2 voyages de terre noire, 1 de sable et 4 ou 5 de concassé;

Il est proposé par M. Marcel Mainville, secondé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité de commander :

- 2 voyages de terre noire aux entreprises J.G Marcil au montant de 370.00 \$ le voyage;
- 1 voyage de sable aux entreprises JGR entrepreneur Inc. au montant de 152.00\$ le voyage;
- 4 ou 5 voyages de concassé selon le besoin aux entreprises JGR entrepreneur Inc.

8.2 Travaux ouverture camping;

- Coupe d'arbres morts sur le terrain
- Aménagement nécessaire dû à la covid-19
- Achat covid-19 (plexiglass, distributeur désinfectant, chaines etc.);
- Démolition des jeux
- Installation d'un cordage de stationnement

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, secondé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat des différents matériaux nécessaires aux travaux ci-haut mentionnés, ainsi que d'autoriser l'aide-journalier Clément Béchard à travailler avec le journalier principal pour la réalisation de ces tâches.

2020-06-113

8.3 Contrat de gérance 2020;

Il est proposé par M. Marcel Mainville, secondé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat de gérance 2020 à Mme Line Binet avec les diverses modifications acceptées par les 2 parties et apportées au contrat.

2020-06-114

8.4 Règlement du camping 2020;

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, secondé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'accepter les règlements du camping municipal 2020 selon les modifications apportées, l'annexe 1 « COVID-19 » faisant partie intégrante du règlement.

8.5 Tables de pique-nique des campeurs saisonniers;

On autorise les campeurs saisonniers qui le désirent, à garder leur table de pique-nique sur leur terrain. Par contre ils seront responsables de leur désinfection. Toutes les autres tables seront retirées des terrains et attachées.

8.6 Commande projet FDT (parc);

Le sujet est reporté puisque Mme Chantal Mainville est absente et celle-ci est responsable du dossier.



2020-06-115

N° de résolution
ou annotation

2020-06-116

2020-06-117

2020-06-118

2020-06-119

9.0 Travaux de terrassement du côté sud de la salle municipale;

9.1 Achat d'un voyage de terre noire;

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, secondé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un voyage de terre noire au montant de 370.00 \$. pour des travaux de terrassement du côté sud de la salle municipale. Le fournisseur sera les entreprises J.G Marcil.

10.0 Ressources humaines :

10.1 Ouverture bureau municipal;

Avec le déconfinement graduel autorisé par le gouvernement, il est proposé par M. Marcel Mainville, secondé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'autoriser la réouverture du bureau municipal, sur rendez-vous seulement et en suivant les directives gouvernementales.

10.2 Demande du journalier principal;

Il est proposé par M. Réjean Lévesque, secondé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'autoriser un montant de 250\$ sur deux ans, pour l'achat de bottes et de souliers de travail pour notre journalier principal.

11.0 Projet sentiers du village ;

11.1 Préparation du stationnement et du sentier;

Il est proposé par Mme Marie-Eve Garand, secondé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'autoriser un montant de 1 500 \$ pour l'aménagement du stationnement comme suit :

- Utiliser la matière entreposée au garage municipal pour faire le fond du stationnement ;
- Mettre une couche de concassé sur le dessus pour la finition.

12.0 RIRL 2016-488B ;

12.1 Appel d'offres pour la réalisation des travaux de la deuxième partie de notre demande;

ATTENDU QUE les soumissions reçues pour les travaux initiaux sont moins élevées que prévu ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite aller chercher le maximum de la subvention à laquelle nous avons droit pour ce programme ;

ATTENDU QUE la municipalité a identifié les sections à privilégier selon les sommes disponibles au programme RIRL et selon un estimé de coût réalisé par SNC Lavalin:

EN CONSEQUENCE il est proposé par M. Réjean Lévesque, secondé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'inviter les entreprises suivantes à soumissionner pour la réalisation des travaux supplémentaires (asphaltage et réparation d'un ponceau du rang 4 et 5 ouest) dans le cadre du programme RIRL 2016-488B, 2^e partie :

- TEM entrepreneur général;
- CML entrepreneur général;
- Galarneau entrepreneur général;
- Construction UBIC;
- 90452491 Qc Inc.



N° de résolution
ou annotation

2020-06-120

12.2 Appel d'offres pour la surveillance des travaux et la vérification de la qualité des matériaux par des ingénieurs ;

ATTENDU QUE la municipalité se doit de faire appel à des ingénieurs pour la surveillance des travaux et la vérification de la qualité des matériaux dans le cadre du programme RIRL :

EN CONSEQUENCE il est proposé par M. Marcel Mainville, secondé par Mme Marie-Eve Garand et résolu à l'unanimité d'aller en appel d'offres sur invitation pour la surveillance des travaux supplémentaires et la vérification de la qualité des matériaux pour l'ensemble des travaux qui seront réalisés dans le cadre du programme RIRL. Une demande de soumission sera envoyée aux entreprises suivantes :

- SNC-Lavalin
- WSP Global
- STANTEC
- CIMA+

12.3 Résolution RIRL nouveau projet MTQ ;

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE, pour relancer l'économie dès 2020, le gouvernement du Québec a prévu un budget additionnel de 100 millions de dollars pour la voirie locale afin de mitiger les impacts découlant de la pandémie de COVID-19 ;

ATTENDU QUE des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 ont été ajoutées aux modalités d'application 2018-2021 du PAVL ;

ATTENDU QUE les dispositions temporaires sont applicables exclusivement aux demandes d'aide financière pour des **travaux curatifs** des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAVL ;

ATTENDU QUE les dispositions temporaires ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL ;

ATTENDU QUE le Ministère permet, en fonction de son indice de vitalité économique, l'octroi d'une aide financière maximale couvrant de 65 % à 85 % des dépenses admissibles pour le volet AIRRL et de 90 % à 95 % pour le volet RIRL ;

ATTENDU QUE l'aide financière est **versée sur une période de 10 ans** ;

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et **au plus tard le 31 décembre 2020** sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 janvier 2021** ;



N° de résolution
ou annotation

2020-06-121

2020-06-122

2020-06-123

2020-06-124

2020-06-125

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure a choisi la source de calcul de l'aide financière suivante :

- ✓ Estimation détaillée du coût des travaux ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Marcel Mainville, appuyé par M. Réjean Lévesque, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Roquemaure confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

13.0 Encombrants 2020;

ATTENDU QUE cette année l'entreprises qui s'occupe de faire la collecte des encombrants annuellement n'en fera pas à cause de la covid-19 ;

EN CONSEQUENCE il est proposé par M. Rodrigue Morneau, secondé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité de faire faire la collecte des encombrants à l'interne par nos employés municipaux, de louer deux conteneurs de 40 verges aux entreprises J.L.R. et de prévoir un tracteur ou petit loader pour le chargement des matières. Les matières acceptées seront :

- Les ultimes : Matelas, table plastique, etc.
- Les métaux ;
- Les appareils réfrigérants (apportés au centre par notre journalier principal avec une remorque)

14.0 Nivelage Hébécourt;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la demande de Jean-Guy Roy entrepreneur pour le nivelage et le gravelage du chemin Hébécourt puisque celui-ci est en mauvais état ;

EN CONSEQUENCE il est proposé par M. Rodrigue Morneau, secondé par Mme Marie-Eve Garand et résolu d'autoriser le rechargement à raison de 10 voyages de gravier et 12 heures de nivelage selon l'estimation de l'entrepreneur.

15.0 Camp de jour;

ATTENDU QUE la municipalité , avec les contraintes dues à la Covid-19, ne pourra pas offrir le service de camp de jour à l'été 2020 ;

ATTENDU QUE l'on souhaite encourager le maillage entre les adolescents et les familles ayant besoin de gardien(ne);

EN CONSEQUENCE il est proposé par Mme Marie-Eve Garand, secondé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité de ne pas signer l'entente « Emplois Été canada » nous offrant la possibilité d'un seul étudiant. Par contre, une publicité sera insérée dans le journal local afin de demander à nos jeunes adolescents leur disponibilité et leur intérêt afin de créer une banque de noms pour nos jeunes familles intéressées.

16.0 Demande de l'école pour le prêt de tables et de chaises;

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, secondé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser le personnel de l'école de Roquemaure à utiliser la patinoire, les tables et les chaises du centre récréatif pour leur diner de fin d'année le 23 juin prochain, à la condition que celles-ci nous reviennent dans le même état et désinfectées.



N° de résolution
ou annotation
2020-06-126

2020-06-127

17.0 Demande d'un citoyen pour de l'abat-poussière;

M. Marcel Mainville constatant son intérêt dans le dossier, se retire du local de la délibération.

Il est proposé par M. Réjean Lévesque, secondé par M. Rodrigue Morneau et résolu à la majorité d'accepter la demande de M. Gaston Mainville, soit l'épandage d'abat-poussière sur le chemin devant sa résidence sur une distance d'environ 75 mètres, le tout lui sera facturé selon la dépense réelle.

M. Marcel Mainville revient à la table de délibération.

18.0 Ajournement de l'assemblée ;

À 21h54, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité de procéder à l'ajournement de la réunion. L'ajournement aura lieu le 29 juin 2020 à 20h00.

Marie-Ève Isabelle
Directrice générale par intérim

Léo Plourde
Maire



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 29 juin 2020 à 20h00, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : M. le maire Léo Plourde, Mme Chantal Mainville, conseillère, ainsi que messieurs Marcel Mainville et Rodrigue Morneau, conseillers.

Était présente par téléphonie : Mme Marie-Eve Garand, conseillère.

Était également présente, Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim.

Étaient absents : M. Fernand Landry et Réjean Lévesque.

1. Ouverture de la séance ;

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 20h07, présidée par M. Léo Plourde, maire.

2. Sujet divers;

2.1 Barrage de castors au rang 4 et 5 ouest;

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité de demander à Jean-Guy Roy entrepreneur Inc. de démanteler, à l'aide de sa pelle mécanique, le barrage de castor érigé près du ponceau du chemin de la plage Garneau sur le rang 4 et 5 ouest.

2.2 Précision sur la couverture incendie de la municipalité de Gallichan;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté la résolution 2020-06-106 ;

ATTENDU QUE la brigade de pompiers de Roquemaure souhaite préciser le service offert ;

EN CONSEQUENCE il est proposé M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la brigade de pompiers de Roquemaure couvre seulement les incendies de la municipalité de Gallichan pour une période de trois mois à partir du 23 juin 24h00 ;
- **QUE** la couverture se limite au secteur ouest de la rivière Duparquet ;
- **QUE** les frais reliés à ce service, pour cette période, sont ceux stipulés au schéma de couverture de risques de la M.R.C d'Abitibi-Ouest.

3.0 Faits saillants du rapport financier 2019 ;

M. Léo Plourde maire fait état des faits saillants du rapport financier 2019.

4.0 Acceptation de la soumission du projet RIRL deuxième partie;

ATTENDU QUE la municipalité est allée en appels d'offres sur invitation pour des travaux supplémentaires dans le cadre du projet RIRL ;

2020-06-128

2020-06-129



N° de résolution
ou annotation
2020-06-130

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une seule soumission le 22 juin dernier de la part de CML entrepreneur général au montant de 103 268.16 \$ taxes incluses ;

ATTENDU QUE cette soumission est conforme aux exigences ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Marie-Eve Garand et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de CML entrepreneur général au montant de 103 268.16 \$ pour la réalisation de ces travaux. Cependant, par mesure de sécurité, le conseil municipal exige que le chemin demeure toujours accessible pour la circulation en tout temps d'un côté à l'autre.

5.0 Acceptation de la soumission des ingénieurs pour la surveillance des travaux et la qualité des matériaux RIRL ;

ATTENDU QUE la municipalité a fait un appel d'offres sur invitation auprès de 4 firmes d'ingénieurs différentes ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une seule soumission le 22 juin dernier de la part de SNC-Lavalin au montant de 40 699.10 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE cette soumission est conforme à nos exigences ;

2020-06-131

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de SNC-Lavalin au montant de 40 699.10 \$ plus taxes applicables pour la surveillance des travaux et la vérification de la qualité des matériaux.

6.0 Levée de la séance ;

2020-06-132

A 20h25, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité de fermer la séance, tous les sujets ayant été discutés.

Marie-Eve Isabelle
Directrice générale par intérim

Léo Plourde
Maire



N° de résolution
ou annotation

2020-05-82

Formules d'Affaires CCL (418) 689-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire et qui s'est tenue en conférence web le 4 mai 2020 à 20h00, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : M. le maire Léo Plourde, madame Marie-Ève Garand, conseillère, ainsi que messieurs Réjean Lévesque, Marcel Mainville, Fernand Landry et Rodrigue Morneau conseillers.

Était également présente, Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim.

Était absente : Madame Chantal Mainville

1. Ouverture de la séance ;

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 20h19, sous la présidence de M. Léo Plourde, maire.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Marie-Eve Garand et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point "sujets divers" ouvert.

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Adoption des procès-verbaux du 6 et 7 avril 2020;
- 4.0 Correspondance ;
- 5.0 Trésorerie;
 - 5.1 Dépenses d'avril 2020;
- 6.0 Rapport des comités;
- 7.0 Ressources humaines :
 - 7.1 Début travail inspecteur ;
- 8.0 Taxes municipales ;
 - 8.1 Adoption projet règlement # 201 modifiant le règlement #199 taxation et tarification 2020 (modification article 11) ;
- 9.0 Adoption du projet de règlement délégation de pouvoir # 202 modifiant le règlement # 160 ;
- 10.0 Adoption du projet de règlement d'interdiction de faire des brûlages domestiques sur le territoire de la municipalité # 203 modifiant le règlement # 57 et 123 ;
- 11.0 Location de salle pour la période des fêtes 2020-2021 ;
- 12.0 Contrat entretien parc et fleurs;
- 13.0 PRIMEAU (assainissement des eaux usées) ;
 - 13.1 Embauche de Mme France Thibault ;
- 14.0 RIRL ;
 - 14.1 Acceptation soumission pour la réalisation des travaux ;
 - 14.2 Appel d'offre pour la surveillance des travaux par des ingénieurs ;
- 15.0 Camping ;
 - 15.1 Ouverture de la saison 2020 ;
 - 15.2 Contrat gérance ;
- 16.0 Soumission pour les fleurs de la municipalité ;
- 17.0 Période de questions;
- 18.0 Sujets divers;
 - 18.1 Résolution accessibilité internet ;
 - 18.2 Location lot pour fin de chasse ;
 - 18.3 Contrat nivelage 2020 ;
 - 18.4 Demande fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux ;
- 19.0 Levée de la séance.



N° de résolution
ou annotation

2020-05-83

2020-05-84

2020-05-85

2020-05-86

3. Adoption des procès-verbaux du 6 et 7 avril 2020

Les membres du conseil ayant pris connaissance des procès-verbaux du 6 et 7 avril 2020, leur lecture en est dispensée.

M. Rodrigue Morneau et M. Fernand Landry se retirent de la délibération puisqu'ils étaient absents pendant certaines parties de ces réunions.

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Réjean Lévesque et résolu à la majorité d'adopter les procès-verbaux tel que présentés.

4. Correspondance

Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim fait état de la correspondance.

4.1 Demande de dons de Canards illimités ;

Il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par Mme Marie-Eve Garand et résolu à l'unanimité de faire un don de 100\$ à Canards Illimités.

5. Trésorerie ;

5.1 Dépenses d'avril 2020 ;

ATTENDU QUE LE conseil a pris connaissance des comptes à payer ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des dépenses suivantes :

Pour la municipalité :

Liste des comptes à payer d'avril 2020 au montant de : **36 723.50 \$**

Pour le camping municipal :

Liste des comptes à payer d'avril 2020 au montant de : **14 688.31 \$**

Salaires nets - avril 2020 : 5 163.51 \$

6. Rapport des comités

7. Ressources humaines

7.1 Début du travail de l'inspecteur municipal;

Mme Marie-Ève Isabelle directrice générale par intérim donne l'information à l'effet que M. Hébert, inspecteur municipal, sera au bureau à partir du 12 mai 2020.

8. Taxes municipales

8.1 Adoption projet règlement # 201 modifiant le règlement #199 taxation et tarification 2020 (modification article 11) ;

Il est proposé par M. Réjean Lévesque, appuyé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement # 201 taxation et tarification 2020 modifiant le règlement # 199.

9. Adoption du projet de règlement de délégation de pouvoir # 202 modifiant le règlement # 160 ;



N° de résolution
ou annotation

2020-05-88

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement de délégation de pouvoir # 202 modifiant le règlement # 160.

10. Adoption du projet de règlement d'interdiction de faire des brûlages domestiques sur le territoire de la municipalité # 203 modifiant le règlement # 57 et 123 ;

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Marie-Eve Garand et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement d'interdiction de faire des brûlages domestiques sur le territoire de la municipalité # 203 modifiant le règlement # 57 et 123.

11. Location de salles pour la période des fêtes 2020-2021;

Puisque la municipalité a reçu plusieurs demandes pour les mêmes dates, un tirage au sort à été effectué. Voici le résultat de ce tirage au sort :

Famille Coulombe : Salle du Marais le 24 décembre 2020
Famille Bernier : Salle du Lac-Abitibi le 26 décembre 2020
Famille Plourde : Salle du Lac-Abitibi le 29 décembre 2020
Famille Béchard : Salle du Lac-Abitibi le 31 décembre 2020
Famille Roy : Salle du Lac-Abitibi le 1^{er} janvier 2021
Famille Gamache: Salle du Marais le 1^{er} janvier 2021.

12. Contrat entretien parc et fleurs ;

M. Rodrigue Morneau constate son intérêt et se retire de la délibération.

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission pour le contrat d'entretien du parc du souvenir et des fleurs du village ;

ATTENDU QUE la soumission est conforme aux demandes de la municipalité ;

2020-05-89

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par Mme Marie-Eve Garand et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Mme Brigitte Morneau au montant de 3 900 \$ pour l'entretien du parc du souvenir et des fleurs de la municipalité du mois de mai au 1^{er} novembre 2020.

13. Primeau

13.1 Embauche de Mme France Thibault;

Le point est reporté puisque la municipalité est en attente d'information de la part du MAMH.

14. RIRL :

14.1 Acceptation soumission pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE la municipalité est allée en appel d'offres pour la réalisation des travaux de réparation de deux ponceaux dans le rang 4 et 5 Ouest dans le cadre du programme RIRL ;



N° de résolution
ou annotation

2020-05-90

ATTENDU QUE la municipalité a reçu cinq soumissions pour la réalisation de ces travaux ;

ATTENDU QUE toutes les soumissions sont complètes et conformes ;

ATTENDU la recommandation de Maxim Arcand ingénieur de SNC-LAVALIN ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par Mme Marie-Eve Garand et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission la plus basse, soit celle de CML Entrepreneur Général inc. au montant de 163 895.54 \$ taxes incluses.

14.2 Appel d'offre pour la surveillance des travaux par des ingénieurs ;

ATTENDU QUE la municipalité a accepté la soumission de CML Entrepreneur Général inc. pour la réalisation des travaux dans le cadre du programme RIRL ;

ATTENDU QUE pour avoir accès à la subvention nous devons faire appel à des ingénieurs pour la surveillance des travaux ;

2020-05-91

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Marie-Eve Garand, secondée par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'aller en appel d'offre sur invitation pour la surveillance des travaux. Une demande de soumission sera envoyée aux entreprises suivantes :

- SNC-Lavalin
- WSP Global
- STANTEC
- CIMA+

15. Camping

15.1 Ouverture de la saison 2020;

Aucune autorisation n'a été donnée par le gouvernement du Québec concernant l'ouverture des campings du Québec, donc le camping demeure fermé.

15.2 Contrat de gérance;

Puisqu'aucune autorisation n'a été donnée par le gouvernement du Québec concernant l'ouverture des campings du Québec le point est reporté.

2020-05-92

16. Soumission pour les fleurs de la municipalité;

Il est proposé par M. Fernand Landry, secondé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission des Serres Gallichan au montant de 3 202.92 \$ pour l'achat des fleurs de la municipalité, incluant le remplacement des pots par des demi-barils, le terreau, le paillis, etc.

17. Période de questions;



N° de résolution
ou annotation

N'ayant aucun public, la réunion étant par vidéoconférence, il n'y aura donc pas de période de questions.

18.0 Sujets divers ;

18.1 Résolution accessibilité internet;

CONSIDÉRANT QUE l'évolution des technologies numériques et le virage pris pour une utilisation accrue de ces technologies dans toutes les assises de la société ;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des régions du Québec comportent des zones où un tel service est inefficace ou inaccessible ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement s'est engagé déjà à plusieurs reprises à régler les problèmes de connectivité internet mais que les échéanciers ne répondent pas à l'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE le développement social et économique régional ne peut pas se réaliser sans un réseau Internet et une couverture cellulaire fiables, performants et abordables ;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de connexion internet adéquate prive de nombreux citoyens de revenus provenant du télétravail imposé par la crise ou de l'adaptation de leur entreprise à la réalité de la situation actuelle ;

CONSIDÉRANT QUE la crise actuelle de la COVID-19 a démontré qu'un accès à un internet haute-vitesse performant et abordable est un service essentiel ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est le reflet du rapport d'experts commandé par le gouvernement (le Rapport Yale), lequel concluait à « l'urgence d'agir » en matière, entre autres, d'accessibilité à Internet pour tous les Canadiens ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité est souvent un enjeu quand, dans certaines régions, même la connexion téléphonique cellulaire est déficiente ou absente, rendant impossible de contacter les services d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses demandes ont été présentées par des entreprises de télécommunications pour l'obtention de subventions dans le but d'assurer le déploiement d'Internet à large bande dans les régions négligées par les grandes entreprises canadiennes, et que les réponses se font attendre ;

CONSIDÉRANT QUE pour le développement et toutes les performances de l'Abitibi-Ouest, Internet Haute vitesse est devenu une nécessité, voire même une urgence ;

CONSIDÉRANT QU'une portion importante du territoire de la MRC et que 40% des citoyens ont un service internet haute vitesse sous les standards (50Mb/s et 10Mb/s) et qu'il s'agit là d'une fracture numérique majeure, privant les citoyens d'un service essentiel et ralentissant grandement le développement des entreprises de tous les secteurs (agroalimentaires, touristiques, forestières, manufacturières) ;

CONSIDÉRANT QUE les grands câblodistributeurs ont surtout travaillé à améliorer le service dans les noyaux plus densément peuplés parce que ce sont des secteurs plus rentables, et sachant que face à un service essentiel,



N° de résolution
ou annotation

2020-05-93

il faut une intervention forte de l'État, non seulement sur le plan financier mais aussi sur le plan de la vision requise sur la nécessité d'une couverture Internet pour 100% du territoire ;

CONSIDÉRANT un décalage important entre le Canada rural et celui des villes, entre le Québec rural et le Québec urbain ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Marie-Eve Garand, appuyée par M. Fernand Landry et résolu unanimement

- **DE DEMANDER** l'intervention du gouvernement fédéral pour que le CRTC déclare les services d'Internet Haute Vitesse et la téléphonie cellulaire comme services essentiels et qu'il y soit souscrit les énergies et les sommes requises très rapidement.
- **DE DEMANDER** à Sébastien Lemire, député de L'Abitibi-Témiscamingue de soutenir toute initiative visant à accélérer le déploiement du réseau d'infrastructure destiné à offrir un service d'internet haute-vitesse et de téléphonie cellulaire pour le territoire de l'Abitibi-Ouest et plus globalement dans les régions mal desservies.
- **DE DEMANDER** au gouvernement du Québec de déclarer les services d'Internet Haute Vitesse et la téléphonie cellulaire à titre de services publics obligatoires et que les services se déploient à un prix comparable dans toutes les régions du Québec.

18.2 Locations de lots pour fin de chasse ;

ATTENDU QUE les contrats de location de lots pour fin de chasse arrivent à échéance ;

2020-05-94

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Réjean Lévesque, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité de renouveler les contrats pour une durée de trois ans au montant de 143.51 \$ par année et selon les conditions de la municipalité stipulées au contrat.

- M. Gaétan Gingras lot 5 rang 10 canton Hébécourt
- M. Sébastien Roy lot 3 et 4 partie Sud rang 1 canton Roquemaure
- M. Gilles Richard lot 1 rang 1 canton Roquemaure
- M. Yannick Leclerc lot 3 et 4 partie Nord rang 1 canton Roquemaure
- M. Hugo Gingras lot 2 rang 10 canton Hébécourt
- M. Marc-André Bernier lot 2 rang 1 canton Roquemaure

18.3 Contrat nivelage 2020 ;

2020-05-95

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat de nivelage 2020 à Jean-Guy Roy Entrepreneur inc. selon ce qui suit :

- Nivelage 42.50 \$/ km
- Mise en forme 78.00 \$/ km



N° de résolution
ou annotation

Route	Nombre de kilomètres	Nombre de grattages
Rang 1 Est	7.9 km	6 (une fois par mois)
Rang 2 et 3 Ouest	6.94 km	9 (une fois au trois semaines)
Rang 4 et 5 Est	3.9 km	6 (une fois par mois)
Rang 10 Hébécourt	8.5 km	1 (mise en forme)
Rang 1 Est Rang 2 et 3 Ouest Rang 4 et 5 Est	18.74 km	1 (mise en forme au printemps)

En ajout à ces travaux, des interventions additionnelles relatives au nivelage peuvent être demandées par la municipalité, au même taux (kilomètre nivelé).

18.4 Demande de subvention au fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la programmation des travaux pour la mise en valeur des lots intramunicipaux préparée par Groupement Forestier et Coopératif Abitibi ;

ATTENDU QUE la municipalité est d'accord avec les travaux proposés ;

2020-05-96

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Marcel Mainville, secondé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité de faire une demande de subvention auprès de la MRC d'Abitibi-Ouest dans le cadre du fond de mise en valeur des lots intramunicipaux pour un projet total de 30 394.68 \$.

- Part de la municipalité : 3 039.47 \$
- Subvention demandée : 27 355.21 \$

19.0 Levée de la séance ;

2020-05-97

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, Mme Marie-Eve Garand demande la levée de la séance à 21h39, secondé par M. Rodrigue Morneau.

ADOPTÉ.

Marie-Eve Isabelle
Directrice générale par intérim

Léo Plourde
Maire



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance extraordinaire qui s'est tenue en conférence web le 25 mai 2020 à 20h00, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : M. le maire Léo Plourde, madame Marie-Ève Garand, conseillère, ainsi que messieurs Réjean Lévesque, Marcel Mainville et Rodrigue Morneau conseillers.

Était également présente, Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim.

Étaient absents : Madame Chantal Mainville et M. Fernand Landry.

18. Ouverture de la séance ;

M. le maire Léo Plourde constate que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, conformément à la loi.

2020-05-98

Le conseil ayant quorum, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Marie-Eve Garand et résolu à l'unanimité que la séance débute à 20h03, sous la présidence de M. Léo Plourde, maire.

19. Adoption de l'ordre du jour

2020-05-99

Il est proposé par Mme Marie-Eve Garand, appuyée par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Plan et devis projet RIRL ;
4. Plan et devis nouveau projet RIRL ;
5. PPA-CE (subvention députée) ;
6. Ressources humaines ;
7. Levée de la réunion.

20. Plan et devis projet RIRL ;

ATTENDU QUE la municipalité a présenté un projet dans le cadre du programme RIRL ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues étaient plus basses que l'estimation des travaux prévus, résolution 2020-05-90 ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite ajouter des travaux d'asphaltage et de réparation d'une transition de ponceau, travaux qui avaient été identifiés sur la programmation RIRL, afin de combler le montant maximal autorisé à la municipalité ;

2020-05-100

EN CONSEQUENCE il est proposé par Mme Marie-Eve Garand, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à la l'unanimité d'accepter la soumission de SNC-Lavalin pour la préparation des plans et devis pour ces travaux supplémentaires, au montant de 6 650 \$ plus taxes ;



N° de résolution
ou annotation

21. Plans et devis nouveau projet RIRL ;

ATTENDU QU'en raison de la COVID-19, le gouvernement a débloqué un fonds de 100 M\$ dans un volet « dispositions temporaires dans le cadre du programme RIRL » (participation financière de 10% de la municipalité pour 90% de subvention) pour l'amélioration de la voirie locale afin de réduire les impacts de la pandémie et de contribuer à la relance économique du Québec ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite présenter une demande sur ce volet pour effectuer la balance des travaux initialement prévu sur la programmation de 2015, soit le rechargement et l'asphaltage d'une partie du rang 4 et 5 Ouest ;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une offre de services à SNC-Lavalin pour la préparation des plans et devis pour ces travaux ;

2020-05-101

EN CONSEQUENCE il est proposé par Mme Marie-Eve Garand, appuyée par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de SNC-Lavalin pour la préparation des plans et devis pour ces travaux supplémentaires, au montant de 13 000 \$ plus taxes;

22. PPA-CE (voirie locale subvention de la députée) ;

2020-05-102

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité de faire une demande sur le programme PPA-CE pour le changement d'un ponceau problématique de 48 pouces X 41 pouces de long dans le rang 1, ainsi que l'ajout de 2 déversoirs dans le rang 2 et 3 ouest afin de permettre un meilleur égouttement de l'eau, le coût total des travaux étant évalués à 28 077.\$ pour une demande de subvention de 25 000.\$ donc une participation de la municipalité de 3 077.\$, ces travaux seront réalisés dans le but d'assurer la sécurité de nos citoyens circulant sur nos routes locales.

23. Ressources humaines ;

Par manque d'information le point est reporté.

24. Levée de la séance ;

2020-05-103

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Rodrigue Morneau propose la levée de la séance à 20h09, secondé par M. Marcel Mainville.

ADOPTÉ.

Marie-Ève Isabelle
Directrice générale par intérim

Léo Plourde
Maire



N° de résolution
ou annotation

2020-07-133

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 à 20h00, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : M. le maire Léo Plourde, mesdames Chantal Mainville et Marie-Ève Garand, conseillères ainsi que messieurs Marcel Mainville, Rodrigue Morneau et Fernand Landry, conseillers.

Était également présente, Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim.

Étaient absents : M. Réjean Lévesque, conseiller.

1. Ouverture de la séance ;

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 20h10, présidée par M. Léo Plourde, maire.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point "sujets divers" ouvert.

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Correspondance ;
- 4.0 Trésorerie;
 - 4.1 Dépenses de juin;
 - 4.2 Augmentation petite caisse;
- 5.0 Demande municipalité Gallichan;
- 6.0 Camping ;
 - 6.1 Demandes campeurs saisonniers;
 - 6.2 Modification tarification 2020;
 - 6.3 Projet FDT (terrain jeux);
 - 6.4 Contrat téléphonie;
 - 6.5 Dos d'âne;
 - 6.6 Travaux buanderie;
 - 6.7 Demandes citoyen coupe d'arbre;
 - 6.8 Vieil ordinateur camping;
 - 6.9 Sondage campeurs saisonniers;
- 7.0 Contrat téléphonie municipalité;
- 8.0 Soumission projet FDT (génératrice);
- 9.0 Foresterie;
 - 9.1 Demande subvention PADF ;
 - 9.2 Signature entente fonds de mise ne valeur des lots intramunicipaux (FONDS-20-11);
 - 9.3 Taux à négocier Norbord;
- 10.0 Réseau Routier;
 - 10.1 Retenue de garantie traitement surface route centrale 2019;
 - 10.2 Réclamer la deuxième partie du PPA-ES 2019 8 000 \$;
 - 10.3 RIRL dernière section à réparer : plan et devis ingénieur ;
- 11.0 Intérêts sur arriérés de taxes et comptes à recevoir (camping);



N° de résolution
ou annotation

- 12.0 Rapport des comités;
- 13.0 Période de questions;
- 14.0 Sujets divers;
- 15.0 Levée de la séance;

3.0 Correspondance ;

M. Léo Plourde, maire fait état de la correspondance.

3.1 Demande de commandite pour bacs à fleurs ;

2020-07-134

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, secondé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité que la municipalité commandite l'achat de deux bacs à fleurs au coût de 25 \$ chacun au comité d'embellissement.

3.2 Demande appui au projet de maison d'hébergement pour femmes ;

2020-07-135

Il est proposé par M. Marcel Mainville, secondé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'envoyer une lettre d'appui pour le projet de développement de la « maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leur enfant en Abitibi-Ouest ».

3.3 Demande à la Société de l'Habitation du Québec d'assumer les frais de surveillance dans l'OMH (re Covid-19):

2020-07-136

ATTENDU QUE la Société de l'Habitation du Québec a pris la décision d'exiger la tenue d'un registre de surveillance des résidents des OMH ;

ATTENDU QUE les conseils municipaux n'ont pas pu se prononcer face à cette décision ;

ATTENDU QUE les municipalités n'ont pas les ressources financières pour assumer 10% de cette dépense ;

EN CONSEQUENCE il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, secondée par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité de soutenir la municipalité d'Authier dans sa demande à la Société de l'Habitation du Québec d'assumer à 100% les dépenses reliées à sa décision.

4.0 Trésorerie;

4.1 Dépenses de juin 2020;

2020-07-137

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des dépenses suivantes :

Pour la municipalité :

Liste des comptes à payer mai 2020 au montant de : 74 904,79 \$

Pour le camping municipal :

Liste des comptes à payer mai 2020 au montant de : 14 377,44 \$

Salaires net - juin 2020 : 11 840.52 \$



N° de résolution
ou annotation
2020-07-138

5.0 Demande de la municipalité de Gallichan;

ATTENDU QUE la municipalité de Gallichan demande à la brigade de pompiers de Roquemaure si la gestion de leur brigade peut être assumée par le chef pompier de Roquemaure le temps que leur situation se règle ;

EN CONSEQUENCE il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, secondée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité de les informer que nous ne pouvons accéder à leur demande car notre brigade est aussi dans une situation précaire et que notre chef pompier par intérim est déjà en surcharge de travail.

6.0 Camping;

6.1 Demande campeurs saisonniers;

2020-07-139

Il est proposé par M. Marcel Mainville, secondé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité d'autoriser la livraison de 3 voyages de concassé et 1 voyage de gravier pour un montant d'environ 1000\$ pour satisfaire les demandes des clients saisonniers.

6.2 Modification tarification 2020 ;

2020-07-140

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité de retirer de la tarification journalière de 2020 le prix pour deux mois puisque le site internet ne permet pas d'ajouter cette option.

6.3 Projet FDT (terrain de jeux camping) ;

2020-07-141

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, secondé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité de commander de la compagnie Jambette Inc. un module de 7300\$ pour finaliser notre projet FDT.

6.4 Contrat téléphonie camping ;

2020-07-142

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité de renouveler notre contrat de téléphonie avec Télébec pour une durée de 3 ans au montant de 108.71\$ par mois. Par contre il est demandé de vérifier si on pouvait avoir un meilleur prix pour l'hiver.

6.5 Dos d'âne ;

2020-07-143

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, secondée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité de commander 6 dos d'âne de 6 pieds pour une dépenses maximum de 135 \$ par dos d'âne.

6.6 Demande d'un citoyen pour la coupe de branche ;

M. Marcel Mainville se retire de la délibération puisque celui-ci constate son intérêt.

2020-07-144

Il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, secondée par M. Rodrigue Morneau et résolu à la majorité d'accepter la demande de M. Patrice Mainville pour l'utilisation de notre employé municipal et la location d'une nacelle pour la coupe d'arbre dangereux sur son terrain à condition que le tout lui soit refacturé et que M. Patrice Mainville nous signe une décharge de non-responsabilité pour quelconque bris survenu lors des travaux exécutés.



2020-07-145

N° de résolution
ou annotation

6.7 Vieil ordinateur camping ;

Il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, secondée par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité de vendre le vieil ordinateur du camping municipal au montant de 1\$ à Mme Marie-Ève Isabelle puisque la municipalité a dû en acheter un nouveau, suite au sinistre survenu en 2019 au camping.

6.8 Sondage campeurs saisonniers ;

Attendu que les clients saisonniers ont eu le choix entre un remboursement ou une prolongation de saison de deux semaines à la suite de l'ouverture tardive du camping municipal à cause de la Covid-19.

2020-07-146

Il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyée par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité de poursuivre la saison 2020 jusqu'au 28 septembre prochain puisque la majorité (59 contre 19) des clients ont voté pour une prolongation de saison.

7.0 Contrat de téléphonie de la municipalité :

2020-07-147

Il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité de ne pas renouveler le contrat de téléphonie avec Télébec Centrex puisque la téléphonie IP fonctionne très bien depuis maintenant.

8.0 Soumission projet FDT CR-162 (génératrice) ;

2020-07-148

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, secondé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Magny électrique au montant de 21 800\$ pour l'achat et l'installation d'une génératrice de secours pour le centre communautaire dans le cadre d'une subvention FDT.

9.0 Foresterie ;

9.1 Demande de subvention PADF :

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la programmation pour une demande d'aide financière au programme d'aménagement durable des forêts ;

ATTENDU QUE la municipalité est d'accord avec les travaux proposés ;

2020-07-149

EN CONSEQUENCE il est proposé par M. Marcel Mainville, secondé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité de faire une demande de subvention auprès de la MRC d'Abitibi-Ouest dans le cadre du programme d'aménagement développement durable des forêts.

9.2 Signature de l'entente du fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux ;

2020-07-150

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Léo Plourde, maire, à signer l'entente de subvention au fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux FONDS-20-11.



2020-07-151

N° de résolution
ou annotation

9.3 Taux à négocier Norbord ;

Il est proposé par M. Marcel Mainville, secondé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'accepter les taux d'augmentation annuelle suivants pour la vente de notre bois commercial :

- 2020-2021 : 1%
- 2021-2022 : 1.5%
- 2022-2023 : 2%

10.0 Réseau routier;

10.1 **Retenue de garantie traitement de surface route centrale 2019;**

Reporté.

10.2 **Réclamation la deuxième partie du PPA-ES 2019 ;**

2020-07-152

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli en 2019 et que les travaux ont été vérifiés et acceptés;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Marcel Mainville, secondé par Mme Marie-Ève Garand et unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Roquemaure réclame la 2^e partie de la subvention au montant de 8 000.\$ relative aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, dossier 00028913-1-8715 (08).

10.3 **RIRL dernières sections à réparer : plans et devis des ingénieurs;**

2020-07-153

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, secondé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité de demander à SNC-Lavalin de poursuivre la préparation des plans et devis pour le reste des travaux admissibles au RIRL en vue de déposer une nouvelle demande au fonds RIRL. Les dépenses pour la réalisation de ces travaux seront prises sur le programme TECQ 2019-2023.

11.0 Intérêt sur arriéré de taxes et comptes à recevoir camping;

2020-07-154

Il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, secondée par M. Rodrigue Morneau et résolu de ne pas reporter à une date ultérieure au 6 juillet 2020 le calcul des intérêts sur les arriérés de taxes et sur les comptes à recevoir du camping, reportés initialement à cause de la covid-19.

12.0 Rapport des comités;

13.0 Période de questions;

14.0 Sujets divers;

14.1 **Cabane des pompes du camping;**

2020-07-155

Il est proposé par M. Marcel Mainville, secondé par Mme Marie-Eve Garand et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Marcel Mainville à faire sortir des soumissions pour le projet de refaire la cabane des pompes du camping municipal.



N° de résolution
ou annotation

14.2 Projet sentier ;

Il est proposé par Mme Marie-Eve Garand, secondée par Mme Chantal Mainville et résolu à la majorité d'autoriser M. Marcel Mainville et M. Rodrigue Morneau à effectuer du bénévolat pour le transport de matières pour la réalisation du stationnement du projet sentier. Le conseil municipal de Roquemaure souhaite remercier l'implication de M. Mainville et M. Morneau.

14.3 Travaux RIRL ;

2020-07-157

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, secondé par Mme Marie-Eve Garand et résolu à l'unanimité d'autoriser l'entreprise CML à mettre la matière retirée du chemin lors de la réalisation des travaux de ponceaux du rang 4 et 5 ouest dans la cour du garage municipal et ce à la condition que la matière soit étendue par l'entreprise à la fin des travaux.

15.0 Levée de la séance;

Constatant la difficulté pour les élus de se comprendre, Mme Garand demande que les réunions du conseil retournent à huis clos ou bien par conférence web. M. Léo Plourde seconde Mme Garand dans sa demande.

2020-07-158

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, Mme Marie-Eve Garand propose la levée de la séance à 21h53.

Adopté.

Marie-Eve Isabelle
Directrice générale par intérim

Léo Plourde
Maire



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Roquemaure, tenue à huis clos (période Covid) le 20 juillet 2020, à la salle du Marais de la municipalité de Roquemaure

Étaient présents : M. le maire Léo Plourde, Mme Marie-Eve Garand et Mme Chantal Mainville, conseillère, ainsi que messieurs Rodrigue Morneau, Marcel Mainville, et Réjean Lévesque conseillers.

Étaient également présentes, Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim et Mme Lise Roy, technicienne administrative

Était absent : M. Fernand Landry, conseiller.

Ouverture de la séance ;

2020-07-159

M. Léo Plourde, maire, constate que l'avis de convocation a été signifié à tous les élus, il est donc proposé par M. Rodrigue Morneau, secondé par M. Marcel Mainville de débiter la séance à 20h21.

1. Adoption de l'ordre du jour

2020-07-160

Il est proposé par M. Chantal Mainville, appuyé M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption procès-verbaux du mois de juin 2020 ;
4. Modification de la date de la séance du mois d'août ;
5. Adoption de la programmation - TECQ 2019-2023 ;
6. Coût supplémentaire projet génératrice ;
7. Versement de la retenue de 2019 des entreprises Bourget ;
8. Réseau routier ;
 - a. Préparation appel d'offres pour les travaux de la route centrale (aide de Jocelyn Caron) ;
 - b. Publication de l'appel d'offres sur le SEAO ;
 - c. Planification des travaux de débroussaillage (travaux et demande de soumissions) ;
9. Fonds de développement des territoires - demande 2020 ;
10. Levée de la réunion

3.0 Adoption des procès-verbaux du mois de juin 2020 ;

Les conseillers ayant tous reçu une copie, leur lecture en est donc dispensée.

2020-07-161

Il est proposé par M. Marcel Mainville, secondé par M. Rodrigue Morneau et résolu à la majorité des conseillers présents d'adopter les procès-verbaux du 6 et du 29 juin 2020 en corrigeant le procès-verbal du 29 juin selon les recommandations du conseil, soit que cette séance était un ajournement et non une séance ordinaire.



N° de résolution
ou annotation

2020-07-163

4.0 Modification de la date de la séance du mois d'août;

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, secondé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité de reporter la séance du 3 août au lundi 10 août à 20h00 et celle-ci sera tenue à huis clos.

5.0 Adoption programmation TECQ 2019-2023;

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

6.0 Coûts supplémentaires projet génératrice ;

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, secondé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'accepter les coûts supplémentaires de 1725 \$ pour la réalisation du branchement de la génératrice. Seuls la salle du Marais ainsi que le bureau municipal seront alimentés en cas de panne.

2020-07-164



N° de résolution
ou annotation

2020-07-166

7.0 Versement de la retenue 2019 aux Entreprises Bourget :

Il est proposé par M. Marcel Mainville, secondé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité de procéder au décaissement de la retenue de garantie aux entreprises Bourget pour les travaux de traitement de surface effectués sur la route centrale et sur le rang 2-3 ouest en 2019 au montant de 30 853.49\$.

8.0 Réseau routier ;

8A Préparation appel d'offres travaux de la route centrale ;

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, secondé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense totale de 90 \$ pour les services de M. Jocelyn Caron de la MRC pour la préparation d'un appel d'offres pour l'application d'une troisième couche de traitement de surface dans la route centrale.

2020-07-167

8B Appel d'offre travaux route centrale :

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, secondé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité de demander des appels d'offres sur invitation pour l'ajout d'une 3^e couche de traitement de surface dans la route centrale soit d'inviter les deux plus bas soumissionnaires lors de notre appel d'offres de 2019, Les Entreprises Bourget et Franroc.

2020-07-168

8C Planification travaux de débroussaillage ;

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, secondé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité de demander à travaux Mécanisés Marcel Moreau d'effectuer les travaux de débroussaillage du rang 4 et 5 est pour un montant de 9000 \$ maximum, les travaux devront être faits entre le 15 septembre et le 15 octobre 2020.

2020-07-169

9.0 Fonds de développement des territoires ;

Il est proposé par M. Marcel Mainville, secondé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité de ne pas déposer de projet cette année dans le cadre de ce programme mais de cumuler les sommes pour l'an prochain et qu'entretiens nous demanderons les idées des citoyens pour de nouveaux projets.

2020-07-170

10.0 Levée de la séance;

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Rodrigue Morneau propose la levée de la séance à 21h00, appuyé par M. Marcel Mainville.

Adopté.

Marie-Eve Isabelle
Directrice générale par intérim

Léo Plourde
Maire